



Le rôle et les missions du Prestataire

Programme Moby

Table des matières

1. Préambule	2
2. Le programme Moby en quelques mots	2
a) Sur quoi porte le PDES ?	2
b) Les différentes étapes du PDES	2
3. Organisation	3
c) Les compétences attendues du chargé de mission mobilité	3
d) Les compétences attendues de l'animateur	4
4. La gestion de projet entre Eco CO2 et le Prestataire	4
a) Préparation du déploiement	4
b) Préparation.....	4
c) Suivi et reporting	4
5. Formation des intervenants	5
6. Le rôle du chargé de mission dans le lancement du programme	6
7. Le rôle du chargé de mission dans la phase de diagnostic.....	6
8. Le rôle du chargé de mission dans la mise en place du plan d'action	7
9. Le rôle de l'animateur dans l'animation des ateliers de sensibilisation	8
10. Le rôle du chargé de mission dans le suivi des indicateurs et le bilan du PDES.....	9
11. La communication du programme	9
12. Récapitulatif des rôles des parties et des livrables attendus	11

1. PREAMBULE

Le cahier des charges suivant présente les rôles du Prestataire et des intervenants qu'il emploie, eux-mêmes désignés :

- « le chargé de mission mobilité » en ce qui concerne le PDES,
- « l'animateur » pour ce qui concerne la sensibilisation des élèves et du personnel.

2. LE PROGRAMME MOBY EN QUELQUES MOTS

Le programme Moby vise à :

- **mettre en place un PDES** (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire) dans les écoles, collèges et lycées sur tout le territoire national,
- **sensibiliser les élèves et l'ensemble des acteurs des établissements accompagnés**, à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Moby est lauréat de l'appel à projets sur les programmes éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE), lancé en 2018 par le ministère de la Transition écologique :

- Moby est **en grande partie financé par les énergéticiens**.
- **Une convention-cadre avec l'Etat** définit les modalités de mise en place et de fonctionnement du programme.
- Il doit être déployé sur **tout le territoire national**.

a) Sur quoi porte le PDES ?

Le PDES porte sur **l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire** :

- déplacements des élèves et de leurs parents,
- déplacements des enseignants et du personnel de l'établissement,
- déplacements occasionnels (sorties de classes par exemple),
- livraisons.

b) Les différentes étapes du PDES

En règle générale, le programme est déployé sur 2 ans, idéalement 2 années scolaires, mais il peut débuter au cours de l'année scolaire n°1.

Les différentes étapes et leur durée indicative sont données ci-dessous :



* Début de la 1^{ère} année scolaire janvier 2023 au plus tard

**Fin de la 2^{ème} année scolaire

3. ORGANISATION

Dans le cadre du programme Moby, deux compétences distinctes sont recherchées :

- **Pour l'animateur : l'animation d'ateliers** ou d'événements de sensibilisation à l'écomobilité pour des élèves des établissements scolaires ;
- **Pour le chargé de mission mobilité : la coordination, la concertation, l'analyse de données et la gestion de projet pour la mise en place du PDES.**

Le Prestataire certifie qu'il est bien en mesure de mettre à disposition ces deux compétences dans le cadre de la convention et précisera les modalités d'organisation à Eco CO2.

Le Prestataire s'engage à déployer les étapes du programme selon les temps indiqués dans le devis.

Ci-dessous, nous détaillons plusieurs compétences indispensables pour la réalisation des missions du programme.

Toutefois, si ces deux compétences ne sont pas réunies au sein d'une même structure, il est possible de faire appel à deux structures distinctes ou de partager les missions avec des intervenants d'Eco CO2.

Il est souhaitable que les rôles d'animateur et de chargé de mission soient portés par la même personne car cela simplifiera son identification dans l'établissement et garantira une démarche plus fluide, les animations ayant pour objectif de servir la concertation. Néanmoins, l'animateur et le chargé de mission mobilité peuvent être des personnes distinctes. Cependant il est à privilégier de n'avoir qu'un chargé de mission mobilité par collectivité ou *a minima* par établissement afin de conserver une constance dans les échanges locaux (avec les équipes de la collectivité et le comité Moby).

c) Les compétences attendues du chargé de mission mobilité

Le chargé de mission mobilité doit avoir une très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités et des établissements scolaires. Il doit par ailleurs disposer des compétences suivantes (savoir-être et savoir-faire, liste non exhaustive) :

- Il connaît le sujet de la mobilité, particulièrement celui de l'écomobilité,
- Il sait identifier les acteurs clés et les mobiliser,
- Il anime et organise les réunions de concertation grand public, d'information, de prise de décision,
- Il sait rédiger correctement un bilan, un compte rendu, une note, un plan d'action,
- Il sait vérifier des données et le cas échéant les synthétiser,
- Il sait donner un avis argumenté sur une proposition,
- Il respecte les délais,
- Il sait s'adapter et faire face à des imprévus, il est réactif,
- Il est à l'écoute, et sait se rendre disponible (présent sur le terrain autant que nécessaire),
- Il est méthodique et rigoureux,
- Il reste bienveillant à l'égard des parties prenantes, il doit répondre à leurs attentes et besoins et adapter son discours à ses interlocuteurs (élu, référent mobilité, responsable technique, directeur d'établissement, enseignant, parents d'élèves).

Après la formation Moby, le chargé de mission mobilité doit maîtriser parfaitement les contenus de la mallette PDES et tous les outils de coordination et de communication du programme.

d) Les compétences attendues de l'animateur

L'animateur de la sensibilisation Moby :

- Il maîtrise les techniques d'animation et a déjà animé auprès du public scolaire (il sait comment fonctionne les établissements scolaires),
- Il connaît le sujet de la mobilité, particulièrement celui de l'écomobilité,
- Avec les équipes pédagogiques, il organise et planifie les ateliers et/ou les événements,
- Il sait adapter les contenus en fonction des enjeux du territoire, en tenant compte des souhaits et remarques des équipes pédagogiques,
- Il sait vulgariser, il est pédagogue dans son approche,
- Son attitude est positive.

Une bonne connaissance de l'éducation au développement durable (concepts, approche) est appréciée.

Après la formation Moby, l'animateur doit maîtriser parfaitement les contenus de la mallette pédagogique, et tous les outils de coordination et de communication du programme.

4. LA GESTION DE PROJET ENTRE ECO CO2 ET LE PRESTATAIRE

En liaison avec Eco CO2 et la collectivité bénéficiaire, le Prestataire organise son équipe et la formation de ses chargés de mission et animateurs. Il leur attribue les tâches dont ils sont responsables en cohérence avec les objectifs du programme et le planning général de l'opération.

a) Préparation du déploiement

Au démarrage du partenariat, **des échanges réguliers auront lieu entre Eco CO2 et le Prestataire ; ils se feront par téléphone, par Teams, ou dans la mesure du possible en face à face.** Il s'agit d'échanges pour caler la formation, le lancement du programme et toute autre question en amont du déploiement du programme dans les établissements engagés.

b) Préparation

Une réunion de préparation se tiendra avant le démarrage de l'opération avec la collectivité, le Prestataire, Eco CO2 et éventuellement des acteurs clés du territoire. Elle permettra de rappeler l'organisation et de fixer le calendrier de la mise en œuvre du programme Moby. Cette réunion se fera en priorité à distance.

c) Suivi et reporting

Puis, il convient de faire différents points téléphoniques tout au long du déploiement. Ces rendez-vous de suivi seront organisés entre Eco CO2 et le Prestataire :

- Pour échanger sur la période écoulée et sur la période à venir
- Pour échanger sur les problématiques liées à la mise en place du comité Moby, du diagnostic, des actions du PDES, du suivi des indicateurs...
- Pour échanger sur les ateliers animés
- Pour faire le bilan des actions menées
- ...

Le Prestataire devra solliciter la personne référente d'Eco CO2 autant que nécessaire et tout au long du partenariat.

Eco CO2 pourra assister à des réunions ou ateliers animés par le Prestataire.

5. FORMATION DES INTERVENANTS

Avant le démarrage de l'action, les animateurs et chargés de mission mobilité dédiés au programme Moby devront suivre une formation en ligne assurée par Eco CO2. Eco CO2 communiquera au Prestataire les modalités de participation.

La formation est obligatoire et fait partie de l'assurance qualité mise en œuvre pour le Programme. Elle permet d'assurer l'homogénéité des outils et contenus utilisés pour déployer partout sur le territoire un programme cohérent et semblable. Elle a été conçue, développée et dispensée par Eco CO2, porteur et maître d'œuvre du programme et organisme de formation agréé depuis 2012.

Chacun des publics visés suivra un parcours de formation spécifique : 1,5 jour pour le chargé de mission et 0,5 jour pour l'animateur. Ce temps de formation comprend un temps d'échange téléphonique, ou en face à face si besoin et si possible, avec le Prestataire pour confirmer la compréhension de la formation et répondre aux éventuelles questions.

Cette formation est obligatoire car elle permet d'acquérir l'ensemble des connaissances fondamentales pour animer et coordonner le programme Moby.

Après la formation, Eco CO2 fournira tous les supports pédagogiques et méthodologiques au Prestataire. Il devra les prendre en main et selon les besoins les imprimer. Les frais d'impression sont intégrés dans le coût jour du Prestataire et donc intégrés dans le montant total de la prestation.

En cas de substitution d'un intervenant par un autre en cours d'opération, le Prestataire s'engage à avertir dans les plus brefs délais Eco CO2 et au maximum dans un délai d'un mois avant toute intervention. Le nouvel intervenant devra alors obligatoirement suivre la formation en ligne Moby avant de pouvoir intervenir auprès de la collectivité.

Au démarrage du partenariat, Eco CO2 financera au Prestataire la formation de trois (3) intervenants maximum (un coordinateur, un chargé de mission et un animateur), pour un périmètre d'intervention de 4 PDES. En cas de dépassement de ce périmètre, contractualisé par la voie d'un avenant entre les Parties, la formation d'un animateur et/ou chargé de mission supplémentaire pourra être financée par Eco CO2.

En cas de changements d'intervenants au cours du partenariat ou d'implication de plus d'intervenants que prévu par convention de partenariat, en raison de l'organisation interne et privée du Prestataire, Eco CO2 dispensera gracieusement la formation aux nouveaux intervenants du Prestataire, sans toutefois que cela n'octroie un financement supplémentaire pour le Prestataire de la part d'Eco CO2.

Dans le cadre de la formation en ligne :

- **Fourni par Eco CO2** : accès à la plateforme de formation en ligne, attestation de réussite à la formation
- **Fourni par le Prestataire** : ordinateurs avec connexion Internet et sortie audio

6. LE ROLE DU CHARGE DE MISSION DANS LE LANCEMENT DU PROGRAMME

Les différentes étapes de lancement visent à faire connaître la démarche et mettre en place la concertation :

- Le chargé de mission mobilité identifie et mobilise les acteurs du territoire. Il organise et anime une **réunion de cadrage avec la collectivité et les acteurs clés** qui pourront aussi être relais de la démarche, pour définir plus précisément le planning prévisionnel et organiser la communication. Le chargé de mission sollicitera la présence d'Eco CO2 dont le coordinateur participera à la réunion autant que possible.
- Le chargé de mission organise et anime un **événement de lancement** à l'échelle de chaque établissement scolaire. Il fera un compte-rendu à Eco CO2.
- Le chargé de mission **met en place le comité Moby de chaque établissement**, constitué de volontaires (parents, enseignants, élèves, personnel de l'établissement...) et du référent de la collectivité en copilotage, pour porter le PDES dans l'établissement scolaire. Il organise et anime les premières réunions en veillant à rendre le comité Moby autonome pour trouver sa propre organisation de laquelle il se détachera progressivement. Le chargé de mission devra veiller à envoyer une trace écrite aux participants (mail ou compte-rendu) après chaque réunion de concertation.
- Il doit également anticiper et accompagner la communication.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- L1 : *Compte-rendu de la réunion de cadrage à l'échelle de la commune*
- L2 : *Compte-rendu de l'événement de lancement à l'échelle de chaque établissement scolaire*
- L3 : *Liste des membres du comité Moby de chaque établissement scolaire*

7. LE ROLE DU CHARGE DE MISSION DANS LA PHASE DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic porte sur les déplacements autour l'établissement scolaire : déplacements organisés par l'établissement, trajets domicile – établissement des élèves, des enseignants et des personnels, et consiste en :

- Un diagnostic accessibilité : une analyse de terrain des abords de l'établissement et des trajets y menant ;
- Un diagnostic mobilité : un recueil de données auprès des familles, des enseignants, de la direction de l'établissement, des personnels et de la collectivité locale.

Eco CO2 fournit les outils pour mener le diagnostic :

- Recueil de données : liste des données à collecter
- Analyse terrain : fiches d'analyse
- Entretiens ciblés : listes de sujets à aborder
- Enquêtes mobilité : outil de questionnaires en ligne
- Restitution : rapport semi-automatisé à compléter et à analyser par le chargé de mission, émis pour chaque établissement sur la base des résultats des enquêtes mobilités

Les missions du chargé de mission mobilité :

- Le recueil de données s'appuie sur des observations et relevés de terrain, et nécessite de rencontrer et de se concerter avec les acteurs du territoire (modalités de recueil de

l'information : recherche de ressources, observations in situ, enquête et concertation avec les acteurs).

- Pour recueillir des données, il faudra organiser des entretiens ciblés (entretiens semi-directifs), des observations et relevés auprès de la collectivité (voirie, sécurité publique, accessibilité, déplacements, affaires scolaires, urbanisme, environnement, etc.) et autres collectivités pour recueillir des informations sur les équipements et/ou les voies qui relèvent de leurs responsabilités, les organismes de transports, les associations de parents d'élèves, la direction de l'établissement scolaire.
- Lors de ces entretiens, le chargé de mission leur rappellera la démarche Moby et l'objet de l'entretien : recueillir leurs propos en vue de l'élaboration du diagnostic et obtenir des documents essentiels à l'étude.
- Le chargé de mission réalise le diagnostic à partir des outils fournis. Il se fait accompagner par le comité Moby, qui l'aide à mobiliser pour les réponses aux questionnaires, à réaliser les analyses de terrain. Pour cette phase, il peut être utile de prévoir d'assister à quelques sorties de classe (aller au sport, à la médiathèque...) pour constater et relever les éléments importants, le ressenti des parents, des élèves, des enseignants à ces moments-là. Il est fortement conseillé d'organiser un diagnostic marchant ou marche exploratoire pour sillonner les itinéraires avec le comité Moby ou d'autres volontaires.
- Le chargé de mission réalise la synthèse des résultats du diagnostic à partir du rapport semi-automatisé émis pour chaque établissement : il vérifie et complète ce rapport par les éléments collectés sur le terrain, son analyse et ses préconisations. Il doit veiller à rendre un rapport de qualité, tant sur la forme (éviter les erreurs de grammaire ou fautes d'orthographe) que sur le fond (analyse du territoire, analyse des données). Il transmet ce rapport à son coordinateur Eco CO2 pour validation puis, une fois seulement après le retour d'Eco CO2, le partage au référent de la collectivité pour validation des préconisations avant présentation et envoi au comité Moby. Le chargé de mission veillera à prévenir suffisamment à l'avance son coordinateur de la date de mise à disposition du rapport complété et veillera à ce que le rapport soit validé par la collectivité avant de présenter les résultats au comité Moby voire avant de planifier cette réunion.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- L4 : Restitution du diagnostic complété sur la base du rapport automatisé émis pour chaque établissement et fichiers relatifs au diagnostic.

8. LE ROLE DU CHARGE DE MISSION DANS LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION

A partir du diagnostic et à l'aide des fiches « ACTIONS » proposées par le programme, le chargé de mission mobilité et le comité Moby identifient les actions adaptées à l'établissement : mise en place d'une signalétique, challenge vélo, modifications des stationnements...

Le plan d'action est évalué de façon continue, et les actions éventuellement aménagées.

A la fin de l'année scolaire, un bilan est réalisé : résultats obtenus, actions à poursuivre, pérennisation...

Le rôle du chargé de mission mobilité :

- Il élabore des préconisations pour alimenter le plan d'action, à partir des fiches « ACTIONS ». Il informe Eco CO2 des actions sélectionnées. Eventuellement, il pourra demander conseil à Eco CO2 sur la pertinence des actions choisies ou sur tout autre sujet en lien avec la mise en place du plan d'action.

- Il accompagne le comité Moby dans la mise en place des actions et leurs évaluations, et informe Eco CO2.
- Il organise et anime les premières réunions puis il se détache progressivement avec l'objectif de rendre autonome le comité Moby.

Tout au long de cette étape, il s'assure du bon déroulement des opérations et accompagne les acteurs à la pérennisation du projet.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- L5 : liste des actions retenues et description des modalités d'application de ces actions dans le contexte de l'établissement concerné

9. LE ROLE DE L'ANIMATEUR DANS L'ANIMATION DES ATELIERS DE SENSIBILISATION

Dans le cadre du programme, il est proposé d'animer des ateliers dans des classes de ou des écoles élémentaires et des événements de sensibilisation dans les collèges et lycées pendant l'année scolaire. Ces temps de sensibilisation ont également pour objectif de dynamiser la démarche de concertation aussi il sera attendu de l'animateur qu'il fasse le lien avec la démarche en cours et qu'il profite de son temps dans l'établissement pour échanger avec les parties prenantes.

Dans les écoles élémentaires, le nombre de classes concernées dépendra de chaque école. Les ateliers abordent, de façon ludique, l'écomobilité. Leur durée est de 1h30 à 2h.

Dans les collèges et lycées, le nombre d'événements dépendra de leur contenu. Ils doivent permettre à tout élève intéressé de pouvoir s'y inscrire ou à tout enseignant de bloquer un créneau avec sa classe ou demi-classe. A titre indicatif, il est annoncé 4 à 6 événements sur la durée du programme qui peuvent se dérouler sur la journée, sur des temps de permanence ou des temps de pause déjeuner par exemple, selon la durée des activités. Il est attendu que le temps passé en événement de sensibilisation compte *a minima* pour environ la moitié du temps du forfait de 16 jours par établissement.

Les contenus pédagogiques sont réalisés par Eco CO2 et adaptés aux différentes classes d'âge. L'animation est assurée par un animateur. Il ne pourra s'organiser qu'après avoir été formé aux contenus pédagogiques du programme.

Eco CO2 mettra à disposition les contenus pédagogiques en version numérique. L'animateur se chargera de télécharger et d'imprimer les contenus si besoin.

Pour les séances, l'animateur devra disposer d'un ordinateur et de petites enceintes pour la diffusion de vidéos courtes de sensibilisation dès lors que cette diffusion est prévue dans les activités. Si l'école n'en dispose pas, il devra également avoir un vidéoprojecteur.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- L9 : les scans des feuilles d'émargement des enseignants ou toute personne responsable de la surveillance des élèves durant le temps de l'animation
- L10 : les articles publiés (1 article / an / territoire signataire à publier par Prestataire sur l'espace connecté Moby) et d'une manière générale tous les témoignages qui permettront de valoriser l'action

10. LE ROLE DU CHARGE DE MISSION DANS LE SUIVI DES INDICATEURS ET LE BILAN DU PDES

Plusieurs types d'indicateurs de suivi peuvent être mis en place, pour mesurer l'impact du PDES :

- **Des indicateurs quantitatifs : le bilan des émissions de CO₂ et polluants (particules fines, NO_x)** liées aux déplacements de l'établissement scolaire ; les kilomètres évités en fonction du report modal ;
- **Des indicateurs qualitatifs : le comportement des enfants et la perception de l'environnement sonore**, la sécurité et les bouchons aux abords de l'établissement, la satisfaction des usagers, selon les actions mises en place.

Les indicateurs quantitatifs cités ci-dessus sont calculés et analysés par Eco CO2 à partir des données recueillies par le chargé de mission mobilité.

Les autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront à définir par le chargé de mission et le comité Moby au moment de la rédaction du plan d'action pour chacune des actions choisies. Ceux-ci seront évalués au fur et à mesure du déploiement du plan d'action par le comité Moby et le chargé de mission mobilité et recensés dans un document d'évaluation du plan d'action par ce dernier.

Le rôle du chargé de mission mobilité :

- recueillir les données à différents moments du PDES et diffuser les questionnaires fournis par Eco CO2 : en phase diagnostic (décrite au chapitre 7), et en phase de bilan qui correspond au terme du programme.
- communiquer les résultats à la fin du PDES.

Enfin, il accompagnera le comité Moby et la collectivité dans la pérennisation des actions. Il pourra aussi selon les cas les aider à identifier d'autres actions.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- L6 : évaluation du plan d'action à 12 mois après le lancement
- L7 : évaluation du plan d'action à 18 mois après le lancement
- L8 : évaluation du plan d'action à 23 mois après le lancement
- L12 : bilan global de l'opération Moby

11. LA COMMUNICATION DU PROGRAMME

Le Prestataire a un rôle d'ambassadeur du programme auprès de ses contacts (associations, collectivités, Éducation nationale...). A ce titre, il devra publier un article par an sur le site internet du programme Moby afin d'illustrer les actions mises en place dans le cadre du PDES ou des interventions de sensibilisation.

Sur sollicitation de ses contacts, il pourrait être amené à communiquer sur le programme voire à présenter l'action Moby à son réseau, soit par téléphone, soit en face à face. Il pourra par ailleurs fournir à Eco CO2 des contacts potentiels pour élargir le rayonnement du programme tel que souhaité par le ministère de la Transition Ecologique.

- **Fourni par Eco CO2** : un kit de présentation du programme contenant des plaquettes de présentation et tout autre support de communication.
- **Fourni par le Prestataire** : un retour par mail sur toutes les actions de communication.

Livrables sur la base de modèles fournis par Eco CO2 :

- *L10 : les articles publiés (1 article / an / territoire signataire à publier par Prestataire sur l'espace connecté Moby) et d'une manière générale tous les témoignages qui permettront de valoriser l'action*

12. RECAPITULATIF DES ROLES DES PARTIES ET DES LIVRABLES ATTENDUS

PHASE	Eco CO2	Prestataire		Comité Moby	Livrables attendus
		Chargé de mission mobilité (PDES)	Animateur		
En amont					
Formation au programme	Assure la formation et le suivi	Se forme	Se forme		
Fourniture des supports	Fournit les supports pédagogiques et méthodologiques	Télécharge les contenus et les imprime	Télécharge les contenus et les imprime		
Lancement du programme					
Réunion de concertation avec les acteurs du territoire	Est informé. Participe si possible*	Organise et anime	Peut participer		L1 : compte-rendu de la réunion de cadrage à l'échelle de la commune
Événement de lancement dans l'établissement scolaire	Est informé	Organise et anime	Doit participer		L2 : compte-rendu de l'événement de lancement à l'échelle de chaque établissement scolaire
Constitution du comité Moby	Conseille le cas échéant	Organise et met à disposition la mallette PDES au comité Moby. Aide à la communication	Peut participer	Participe	L3 : liste des membres du comité Moby de chaque établissement scolaire
Communication	Est informé et sur sollicitation du Prestataire, peut	Conseille et aide le comité Moby		Communique sur le projet via différents médias	

	fournir des éléments de communication				
Diagnostic					
Enquête sur les déplacements (données et terrains) et diagnostic d'accessibilité	Fournit l'accès aux questionnaires et aux modèles de fiches d'analyse Est informé et conseille le cas échéant	Diffuse les accès aux questionnaires et relance Organise l'enquête terrain Synthétise et analyse	Peut aider	Aide : diffusion des questionnaires, enquête terrain	L4 : <i>Restitution du diagnostic complété sur la base du rapport automatisé émis pour chaque établissement et fichiers relatifs au diagnostic.</i> (Avec les outils fournis par Eco CO2)
Restitution des résultats et de l'analyse	Met à disposition le rapport automatisé au Prestataire. Valide le rapport complété avant que le Prestataire l'envoie au référent collectivité.	Complète avec les informations nécessaires, fait valider à Eco CO2 puis au référent de la collectivité et partage les résultats fournis avec le comité Moby		Est informé	
Plan d'action					
Elaboration du plan d'action	Est informé et conseille sur sollicitation du Prestataire	Identifie des préconisations d'actions et aide le comité Moby à sélectionner les actions pertinentes (entre 3 et 5 actions) Fait valider le plan d'action à la collectivité via son référent collectivité		Choisit les actions qui seront validées par la collectivité (entre 3 et 5 actions)	L5 : liste des actions retenues et description des modalités d'application de ces actions dans le contexte de l'établissement concerné
Mise en place des actions	Est informé et conseille sur sollicitation du Prestataire	Pilote la mise en place des actions et accompagne le		Participe à la mise en place des actions et leur évaluation	L6 : évaluation du plan d'action à 12 mois après le lancement

		Comité Moby dans l'évaluation de ces actions et intègre les évaluations au suivi du plan d'action			L7 : évaluation du plan d'action à 18 mois après le lancement L8 : évaluation du plan d'action à 23 mois après le lancement
Sensibilisation					
Préparation des ateliers ou événements	Répond aux sollicitations de l'animateur Assure le support du site Internet (espace connecté)		Prépare la séance (imprime les supports). Contacte l'équipe pédagogique et planifie les ateliers. Fait un retour au chargé de mission mobilité (si deux personnes différentes).		
Animation des ateliers ou événements	Assure le support et le suivi		Anime les ateliers ou événements		L9 : les scans des feuilles d'émargement des enseignants <i>ou toute personne responsable de la surveillance des élèves durant le temps de l'animation</i>
Bilan					
Suivi des indicateurs : questionnaire final	Fournit le questionnaire et traite les résultats.	Diffuse les questionnaires et recueille les résultats.		Communique sur les résultats	L11 : synthèse des réponses aux questionnaires de bilan (avec les outils fournis par Eco CO2)

		Synthétise et partage la synthèse avec le comité Moby			
Pérennisation des actions	Suivi	Accompagne le comité Moby à partir de la fiche dédiée		Identifications d'autres actions et/ou pérennisation du comité	
Bilan de l'opération Moby	Fourni le modèle type et transmet le bilan final complété à la collectivité	Complète le modèle type de bilan			<i>L12 : bilan global de l'opération Moby</i>
Communication du programme					
Partage des avancées sur le PDES	Accompagne sur sollicitation du Prestataire	Relaie régulièrement à son coordinateur les publications concernant le PDES et publie un article sur le site du programme	Relaie régulièrement à son coordinateur les publications concernant la sensibilisation et publie un article sur le site du programme		L10 : les articles publiés et les témoignages qui permettront de valoriser l'action (<i>1 article / an / territoire signataire à publier par Prestataire sur l'espace connecté Moby</i>)